

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 460 49 - Maine-et-Loire ASSOCIATIONS Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Saumur
ASSOCIATION LES RECOLLETS - LA TREMBLAYE.

Nouvel objet : l'assistance ou la bienfaisance au profit de personnes fragiles ou vulnérables, qu'elles soient malades, en fin de vie, en soins palliatifs, en situation de handicap, âgées ou en situation d'exclusion sociale ; a ce titre elle pourra également accueillir toute personne accompagnante et peut développer ses actions en établissement ou à domicile ; l'association pourra organiser toutes activités à destination des autres établissements ou services délivrant des prestations de nature sanitaire et sociale à ces mêmes personnes ; a cet égard, l'association pourra soutenir l'action d'autres structures par tout moyen, notamment par la conclusion de mandat de gestion ou d'apport (avec ou sans droit de reprise) ; pour réaliser son objet, elle pourra notamment : - acquérir ou louer tous immeubles nécessaires à ses activités ; - assurer la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement de tous établissements et services, sanitaires, sociaux et médico-sociaux répondant à ses finalités ; - mettre en œuvre tous moyens contribuant au développement de ses activités dans le secteur sanitaire, social ou médico-social ; - contribuer par tout moyen (et notamment en accordant des apports associatifs avec ou sans droit de reprise, et à titre exceptionnel et/ou dérogatoire des prêts à titre gratuit) à la construction d'immeubles nécessaires à ses activités ou au soutien de structures intervenant dans le domaine sanitaire, social ou médico-social ; - accompagner les personnes fragiles dans les activités de la vie quotidienne, - coordonner des interventions autour de la personne pour assurer bien-être et sécurité à domicile, - participer à ou créer des structures par le biais desquelles elle réalise son objet ou mutualise ses moyens et ses expériences (association, fonds de dotation, etc ;) , - éditer et diffuser des supports écrits ou audiovisuels, créer et gérer un site internet, - organiser des manifestations, rencontres, conférences et formations agréées, - vendre occasionnellement et accessoirement tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptibles de contribuer à sa réalisation ; enfin l'association pourra s'intéresser à toutes œuvres ou réalisations rentrant dans le cadre de son objet et notamment pourra adhérer à toute fédération représentative de l'engagement

de l'église catholique auprès des personnes fragiles ou vulnérables, qu'elles soient malades, en fin de vie, en soins palliatifs, en situation de handicap, âgées ou en situation d'exclusion sociale ; les décisions d'adhésion ou de radiation relatives à ces fédérations seront prises par le ca

Siège social : La Tremblaye, 1, rue des Récollets, 49700 Doué-en-Anjou.

Date de la déclaration : 12 juillet 2018.